

# L'expert judiciaire et ex-policier était un violeur en série

RÉGION

27/04/2022

LIÈGE

## L'expert judiciaire et ex-policier était un violeur en série

LAURENCE WAUTERS



Alan Dujardin a été condamné à un total de 10 ans d'emprisonnement.LM

Ce mardi, la cour d'appel de Liège a condamné Alan Dujardin, expert judiciaire, à un total de 10 ans d'emprisonnement, assorti d'une mise à disposition du tribunal d'application des peines pour une durée de 10 ans. Condamné à la fin de l'année dernière par le tribunal correctionnel de Liège, l'expert judiciaire violeur Alan Dujardin avait interjeté appel après avoir écopé de neuf ans d'emprisonnement pour les abus, dix mois pour détention d'images pédopornographiques et trois mois supplémentaires pour une quarantaine de grammes de cannabis retrouvés chez lui.

Ce mardi, la cour d'appel de Liège l'a condamné à un total de 10 ans d'emprisonnement, assorti d'une mise à disposition du tribunal d'application des peines pour une durée de 10 ans. Les 10 ans d'emprisonnement sanctionnent les abus sexuels, le voyeurisme et la détention de cannabis; il est acquitté pour la détention d'images pédopornographiques, qu'il disait avoir reçues dans le cadre de son travail.

**Une dizaine de femmes violées**

Ancien policier de la zone de police d'Ans à la brigade des mœurs, cet

habitant de Loncin âgé de 44 ans a suivi une formation de psychologue qui lui avait permis de devenir expert psy auprès de la justice liégeoise, tout en exerçant comme thérapeute et enseignant. Il a été jugé coupable du viol d'une bonne dizaine de dames âgées de 35 à 45 ans, qu'il avait séduites en se présentant comme un homme rassurant et stable, ce que sa profession pouvait donner l'impression de confirmer. Elles venaient chez lui ou lui chez elles, et s'étaient senties mal dès après le premier apéro. Il avait nié, en première instance, l'utilisation de GHB, la «drogue du viol».

À l'audience d'appel, il l'a reconnue. Une fois leur capacité de résistance annihilée par la drogue, il imposait à ces dames des pratiques sexuelles auxquelles elles ne consentaient pas, tout en filmant la scène.

### **Son avocat satisfait**

Me Masset, à la défense de l'ex expert, se dit satisfait de l'acquittement de son client pour la détention d'images pédopornographiques, qui évite le passage devant un centre spécialisé dans le processus de libération: «C'était très important pour lui de se voir retirer cette étiquette de pédophile qui accompagne cette prévention, et il est allé en appel pour cela», explique l'avocat.

Ce processus sera néanmoins compliqué par la longue période de mise à disposition qui lui a été infligée.